

Objet : Gens du voyage – Vente avec retrait d'un bien mobilier : Bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine à l'entreprise LANARO

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération Arlysère en matière d'accueil des Gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux,

Vu la délibération n°61 du 27 juin 2019 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut un Vice-Président, pour procéder à la cession du bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine,

Vu l'arrêté n°2017-223 donnant délégation à Emmanuel LOMBARD pour les affaires traitant des Gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant la proposition financière de l'entreprise LANARO pour le rachat du bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine,

Décide

Article 1 : La Communauté d'Agglomération cède à l'entreprise LANARO le bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine.

Ce module est composé d'un atelier de 10 m² et de 4 espaces de vie de 26 m² équipés chacun de :

- Un système de chauffage par pompe à chaleur Air/Eau
- Un système électrique
- Une salle d'eau
- Une armoire électrique
- Volets roulants manuels
- Menuiseries extérieures en pvc blanc
- Menuiseries intérieures portes alvéolaire peintes
- Une toiture en bon état composée de 12 modules
- Raccordements prêts à être raccordés aux réseaux humides, électriques et à l'eau potable

Les fiches techniques de démontage et montage ainsi que les plans seront fournis à l'entreprise qui aura, à sa charge, le retrait du module.

Article 2 : Le prix d'achat est fixé à 20 000 €, enlèvement compris.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 27 août 2019

Le Vice-Président
Emmanuel LOMBARD

